

DANS LA REGION

Le vote du Budget

Parmi les 47 députés du groupe socialiste unifié, 17 se sont abstenus dans le vote sur l'ensemble du budget.
Ce sont : les citoyens Poulet, Basté, Beuville, Breton, Chauvrière, Dubois, Duru, Gossiaux, Lamendin, Lassalle, Brousse, Robin, Rozier, Sello, Varenne, Veber.
Les autres ont voté CONTRE.

A LILLE

Le trafic des billets dans les gares

UN MOYEN ILLICITE DE VOYAGER A TARIF REDUIT

La brigade mobile de Lille poursuit, d'une façon aussi active que discrète, son enquête sur la grave affaire dont nous avons parlé dans notre édition d'hier, et que nous résu-mons pour nos lecteurs du Pas-de-Calais, Douai et Valenciennes.
La Compagnie « savait » que depuis un certain temps certains de ses employés, et particulièrement des contrôleurs à « la chaîne » détournent des coupons de retour pour tous parcours qui leur étaient remis à la descente du train par des voyageurs « qui les avaient utilisés ».
Ces billets détournés étaient renvoyés par les indécents employés à un complice à la station de départ du ticket de retour.
Lorsque la durée de validité du billet était expirée, on lui faisait le coup de main en collant le verso d'un autre coupon de retour sur le jour même, pour un petit parcours, ainsi par exemple, de Lille à Valenciennes, Valenciennes à Lille, etc.
Malgré tous les bruits qui courent dans le public et le personnel des gares, aucune arrestation n'a été opérée ; après leurs aveux, les deux contrôleurs actuellement inculpés et leur complice ont été laissés en liberté provisoire.
Nous avons posé, au sujet de cette affaire, la question suivante à l'un des hauts fonctionnaires de la Compagnie :
— « Allez-vous faire quel que chose contre les voyageurs qui ont utilisé ces tickets ? N'avez-vous pas poursuivi pour complaisance et assistance ? »
— Evidemment, nous dit notre interlocuteur, les faits aux quels vous faites allusion ne sont pas des plus répandus et n'ont pas l'approbation de la Compagnie.
— Ils sont, du reste, de notoriété publique et se passent de même autour de toutes les grandes gares et pour tous les réseaux.
— Mais la Compagnie ferme un peu les yeux là-dessus et ne fera certainement pas inquiéter les voyageurs.
— Les seuls individus visés par les poursuites sont les quelques galeuses de la Compagnie et leurs complices qui ont causé à notre administration un préjudice impossible à chiffrer actuellement.
— Voilà où en sont les choses. Nos lecteurs seront tenus au courant de tout fait nouveau.

La Question de l'électricité à Lille

LE PROCES DE LA SOCIÉTÉ LILOISE ÉLECTRIQUE ET DE LA COMPAGNIE DES TRAMWAYS. — LA TIÈRE OPPOSITION DES CONSOMMATEURS.

Après avoir été entendu en première chambre civile de la Cour d'appel de Douai la tierce-opposition introduite par les consommateurs d'énergie électrique de la Compagnie des Tramways de Lille et de la Société Lilloise d'Électricité, le 26 novembre, a été rejeté le 11 novembre.
On sait que cette tierce-opposition a été introduite contre l'arrêt intervenu le 11 novembre à la charge de cette dernière.
On sait aussi que cet arrêt a été rendu par la Compagnie des Tramways tout en tenant compte de l'avis des consommateurs, mais qu'il a été cassé par la Cour de Douai le 11 novembre.
Le président donne ensuite la parole à M. de Lauwereyns.

Après avoir exposé la situation particulièrement délicate faite à ces industriels et à leurs ouvriers par l'arrêt de la Cour de Douai, M. de Lauwereyns examine la valeur juridique de leur tierce-opposition.
Pour que cette tierce-opposition soit recevable, deux conditions doivent être réunies : il faut qu'elle soit introduite avant le prononcé du jugement et que, par suite de cette condition, elle ait été représentée dans la première instance.

Or, dans le cas présent, l'arrêt de la Cour de Douai est intervenu le 11 novembre, et la tierce-opposition a été introduite le 26 novembre. Elle n'est donc pas recevable.
Elle est donc rejetée.

La question de l'électricité à Lille est donc toujours en suspens. Les consommateurs ont vainement tenté de faire annuler l'arrêt de la Cour de Douai.

Abordant enfin la question du surris réclamé par les 52 industriels lésés, M. de Lauwereyns soutient que la Cour doit accorder le délai suffisant pour permettre d'étendre le fait de la Cour de cassation, devant laquelle s'est portée la Compagnie des tramways, et la Cour suprême a confirmé l'arrêt de Douai qui serait encore équitable de donner ensuite aux industriels le laps de temps nécessaire à la transformation de leurs usines, soit en vue de se fournir de courant électrique chez un autre fournisseur, soit en vue d'employer une force motrice différente : machines à vapeur, moteur à gaz, etc.
M. Fauchille prend ensuite la parole pour exposer l'intervention de la ville de Lille.
Jusqu'à présent, la ville de Lille, tout en suivant avec grand intérêt le débat, avait tenu à rester en dehors du conflit qui s'élevait entre la Société Lilloise d'Électricité et la Compagnie des Tramways.
Un événement récent force la ville à intervenir : au lendemain de l'arrêt de Douai, le 13 novembre, la Société Lilloise a signifié au conseil de la municipalité, lui faisant défense de délivrer des permis de nouvelles constructions de voirie. C'était une atteinte aux droits et aux intérêts de la ville et celle-ci ne peut pas rester oisive de ce procès.
M. Fauchille confirme la thèse de M. de Lauwereyns en ce qui concerne la recevabilité de la tierce-opposition, demande à la Cour de recevoir également l'intervention de la ville dans l'instance ainsi réouverte, et, dans le cas où elle rejeterait la tierce-opposition des industriels lésés, de recevoir celle que la ville introduirait en son propre nom.
Relativement au surris, M. Fauchille dit appuyer très fortement la demande faite par les industriels lésés.
L'audience est ensuite levée et renvoyée à lundi 4 janvier pour la plaidoirie de M. Poincaré.

A ROUBAIX

Une femme dans le canal

Glissant sur le bord gelé du canal, une femme tombe dans la glace, qu'elle braise, et disparaît sous l'eau.
Un accident qui a failli coûter la vie à une mère de famille s'est produit hier matin, à 7 heures, au quai de Calais, en face de la rue Darlo.
Alice Carbonne, trentenaire, femme de M. Jean-Baptiste Deradé, demeurant fort Fras-zé, 57, mère d'un enfant de quatre ans, est tombée sur le pont de pierre au moment où elle allait passer le bord du canal et était tombée sur la glace, qu'elle braise, et disparaît sous l'eau.
Après être restée couchée jusque 3 heures de l'après-midi, Alice Carbonne put regagner son domicile.

A TOURCOING

UNE FEMME NOYÉE

Une inconnue tombe accidentellement à l'eau.
Hier soir, vers 9 heures, un employé d'octroi du Bateau-seau, M. Lécuyer, se trouvant dans sa guérie, entendit soudain le bruit d'un corps tombant dans l'eau.
Il se précipita sur le quai et aidé de deux passants, le corps fut retiré, après quelques instants de recherches, le cadavre d'une femme inconnue, mais qu'on avait été de reconnaître. Voici son signalement : 35 à 40 ans, cheveux blonds, assez forte, alliance à la main gauche, chemise blanche, corsage en astrakan, jupon et bas noirs.
Ce corps fut transporté à la morgue de l'hôpital de Tourcoing.

LE CRIME DE JUMONT

Après trois ans de silence le témoin de l'assassinat se décide à parler.
Le 10 septembre 1915, on découvrait de grand matin, à Merbes-Sainte-Marie, petite commune belge située à environ trois kilomètres de la frontière française, le cadavre, pendu à une solive de l'écurie, entre deux chevaux d'un cultivateur honnête, Victor Fayt, âgé de cinquante-trois ans. Le facteur expulsa le tout hâte à la suite de ce qui était par strangulation. C. te mort n'avait pu être expliqué, car Fayt était un travailleur honnête et d'une conduite irréprochable. La veille au soir, il était encore rentré avec sa femme et son enfant, alors âgé de deux ans, et le cadavre avait été découvert le lendemain. Les langues se délièrent, et beaucoup émettent l'hypothèse d'un crime. Malgré tout, cette mort demeura toujours, dans la région, très mystérieuse, et, avec le temps, on commençait à l'oublier.
Voilà que, depuis quelques jours, cette affaire de la vieille revient au premier plan de l'actualité, et, cette fois, il y a lieu d'espérer que la lumière se fera entière sur cette fin étrange.
Il s'agit sans doute d'un crime d'autant plus abominable qu'il emprunte le caractère d'un sombre drame de famille, auquel la cupidité ne fut pas étrangère.
L'assassinat eut un témoin, le nommé Vital. Ce dernier resta muet par la crainte des représailles, et c'est probablement fatigué de lutter contre l'obsession du forfait dont il avait été le témoin qu'il s'est décidé à ne plus garder son secret, et il vient de faire la déclaration suivante à la gendarmerie de Biniclé.
Le 10 septembre 1915, dit Vital, je passais près de la ferme à l'œil, lorsque j'entendis un cri ; je m'approchai et je vis trois hommes qui en assassinant un quatrième. Lors qu'il fut mort, on le pendit.
— Mais pour quel aveux vous n'avez-vous pas dit cela ?
— Pour quoi ? J'ai eu peur, je me suis caché, sachant que si je révélais ma présence, j'aurais pu être tué.
— Alors, ce n'est pas sérieux, répliqua le commandant.
— Si, si, répondit avec vivacité Vital. J'ai vu pendre le fermier assassiné, entre deux chevaux.
Et Vital entra alors dans des détails si graves que je ne peux citer les personnes qu'il accuse, et qui seraient trois frères. Disons

A LIÉVIN

Un ouvrier tué sous un éboulement

Hier après-midi, vers une heure, un terrible accident s'est produit à la fosse numéro 11 des mines de Lens.
Un ouvrier du fond, Charles Auguste, allait quitter son poste et remonter, lorsqu'il fut subitement sous un éboulement.
Les témoins de l'accident se portèrent aussitôt à son secours. Quand on parvint à le dégager, le malheureux avait cessé de vivre, il avait eu le thorax écrasé.
Renoncé au jour, Charles Auguste, après les constatations d'usage, fut transporté à son domicile à Liévin.
Cette malheureuse victime du travail souterrain était âgé de 35 ans.

A FREINF

Unique dans un cinéma graphique

Dimanche soir, au moment où une nombreuse assistance se pressait dans le salle de M. Persois, rue d'Escaudin, pour assister à une représentation cinématographique, quelques tubes d'oxygène servant à fournir la lumière, furent explosés. Aucun accident de personne n'en résulta et tout se serait borné à cet incident mais malheureusement un assistant s'avisa de crier : « Sauve qui peut ! »
Aussitôt une panique se produisit ; le public croyant à un incendie, se précipita en toute hâte et se précipita vers la porte. Dans la cohue plusieurs personnes furent blessées mais sans gravité heureusement.

A WATTRELOS

CHUTE MORTELLE D'UN OUVRIER

Il tombe de quatre mètres et se brise la colonne vertébrale.
Hier matin, vers six heures, Henri Hoyols, âgé de 27 ans, monteur, demeurant 218, boulevard Beaupaire, à Roubaix, a été victime d'un accident dans une maison où il travaillait pour le compte de Louis Baugue, constructeur à Tourcoing.
Il était monté sur un mur de 4 mètres de hauteur lorsque, par suite d'un faux mouvement, en voulant mettre une traverse, il se fit tombé à la renverse sur le sol et s'est brisé la colonne vertébrale.
Le docteur Lepat, appelé aussitôt pour lui donner des soins n'a pu que constater la mort de la victime de cet accident.
Le cadavre a été conduit à l'hôpital et la famille, qui habite la Belgique, a été prévenue.

DERNIÈRE HEURE

(Par Services Télégraphiques et Téléphoniques Spéciaux)

LA TERRE TREMBLE EN ITALIE

2000 PERSONNES SANS ABRI EN CALABRE

Rome, 23 décembre. — Le tremblement de terre s'est aussi fait sentir dans les Pouilles près de Brindisi et Taranto. Toutefois il a causé peu de dégâts.
Dans la Calabre, les ravages ont été plus grands qu'en 1905. On compte 2,000 personnes sans abri. Il y aurait 5 morts et 80 blessés.
Messine détruite.
Rome, 23 décembre. — Les dernières nouvelles de Messine disent que les deux tiers de la ville sont détruits par le tremblement de terre.
Rome 23 décembre. — La « Giornale d'Italia » annonce que le commandant du torpilleur « Spica » a envoyé au ministre de la marine une dépêche disant qu'une partie de Messine était détruite.
Il y a de nombreux morts et plusieurs centaines de maisons écroulées.
Il est impossible de s'y rendre par les moyens locaux à l'évacuation des décombres.
On craint de grands dommages à Pugliara, Palmi, Petra-Nera, Guolla et à Marro.

LES SECOURS

Le ministre de la marine a ordonné que tous les navires de guerre de Naples se rendent à Messine avec des secours.
Une secourse a été très longue et d'une intensité épouvantable à Palmi où elle a causé des dommages très grands et fait plusieurs centaines de victimes.
Les communications avec Messine et Reggio sont toujours interrompues.

Le désastre en Sicile

Milan, 23 décembre. — Les derniers nouvelles qui arrivent de la Sicile sont épouvantables.
L'importé de dire tout d'abord que les nouvelles sont arrivées très tard dans la soirée, toutes les communications téléphoniques, télégraphiques et par chemin de fer étant interrompues.
La première dépêche a été envoyée par un torpilleur « Celina », échappé miraculeusement au raz de marée, quitta les eaux siciliennes et remonta le long des côtes à la recherche d'un bureau télégraphique, d'où une dépêche fut envoyée au ministre de la marine.
Messine, la belle et riante cité, sur le détroit, est aux trois quarts détruite et les nombreuses maisons qui restent sont en flammes.
Reggio Calabria a été détruite.
Le nombre des victimes est très élevé et il est impossible de l'évaluer, même approximativement.
Le commandant de la place de Messine est mort.
Dans la même ville, une caserne s'est écroulée et de nombreux soldats ont péri.
Un remorqueur de la marine militaire a transporté à Milazzo 500 blessés ; un autre en a transporté 300 à Catane. L'éscadre de la Méditerranée a reçu l'ordre de se diriger vers la Sicile.
Des avions sont partis dans la nuit de Gênes et de Naples, chargés de troupes et de munitions à destination de la Sicile.
A Messine, l'état de siège a été proclamé.
A Rome et dans toutes les grandes villes d'Italie, la nouvelle du terrible désastre connu dans la soirée, produit une impression énorme. On s'arrachait littéralement les yeux ; on se précipitait sur les journaux.
Le roi est resté à Rome.
Il a confié d'urgence avec ses ministres sur les mesures à prendre pour venir en aide aux malheureux habitants de l'île.
Le ministre des travaux publics est parti dans la nuit sur les lieux du désastre.

En Amérique

VIOLENTES SECOURSSES A VICTORIA

New-York, 23 décembre. — Un télégramme de Victoria, dans l'état de Montana, annonce qu'un feu très violent a causé de graves dommages. Les maisons ont été fortement ébranlées.
Les rues étaient plongées dans une obscurité complète.

En France

LA TERRE A TREMBLE A OLORON

Pau, 23 décembre. — On signale quelques secousses de tremblement de terre dans les vallées de l'arrondissement d'Oloron.
Naufrage d'un steamer
Tout l'équipage a péri.
Newcastle (Nouvelles Galles Sud) — 23 décembre. — Le steamer anglais « Advance » et une barque anglaise « Iverna », sont entrés en collision.
Le steamer a coulé immédiatement.
L'équipage a péri entièrement sauf le capitaine.
« Iverna » est entré au port avec de sérieuses avaries.

RIXE SANGLANTE

Saint-Etienne. — Une rixe violente s'est produite à l'impasse entre mineurs et métallurgistes. Deux d'entre eux furent atteints de plusieurs coups de couteau et blessés grièvement. L'un des deux, Pierre Théry, âgé de 25 ans, qui a eu le poumon gauche perforé est en danger de mort.
Les Funérailles du Cardinal Lecot
Bordeaux, 23 décembre. — Les funérailles du cardinal Lecot ont eu lieu aujourd'hui. Quinze mille personnes suivirent sa dépouille.
Les jeux en Estaque
Brouelles, 23 décembre. — Les sénateurs et députés qui ont pris l'initiative au sujet d'une proposition de loi tendant à permettre dans certaines conditions, l'exploitation de jeux dans les villes d'eau se sont réunis de nouveau. L'Assemblée a continué la discussion d'un projet élaboré dans la loi française, mais adapté à la Belgique, visant spécialement toutes les stations balnéaires du pays.
La discussion a porté sur la question de l'affermage. Deux courants se sont manifestés à ce propos. Les uns veulent interdire totalement l'affermage pour éviter les abus, d'autres voudraient voir l'exploitation des jeux confiée à un cercle véritablement privé, composé de personnes respectables et qui seraient responsables des infractions commises.
Autre point : Quelle sera l'importance des bénéfices à attribuer à la Ville et à l'Etat ? Il faut-il éliminer complètement ou une proportionnelle fixe ? La question n'a pas encore été résolue, mais tout le monde paraît d'accord pour admettre le second système.
La suite de la discussion a été remise au 12 janvier.

L'Affaire Mattis

M. Biétry inculpé
Devant la répétition de l'acte de M. le député Biétry, le parquet vient de décider d'ouvrir une instruction contre lui pour bris de scellés, inculpation prévue par l'article 251 et qui entraîne une peine de un an à trois ans de prison. C'est M. Jalot qui s'occupe de cette information comme celle ouverte contre Jean Mathis.

LA TYHOIDE A BELFORT

Belfort, 23 décembre. — Les casernes-matons du Château ont été évacués par la compagnie au 3^e d'infanterie qui les nettoie, à la suite de quelques cas de maladie contagieuse qu'on croit être la typhoïde.
Alexandre Wolf au Music-hall
Rouen, 23 décembre. — Alexandre Wolf vient d'acquiescer à la Ville et à l'Etat ? Il faut-il éliminer complètement ou une proportionnelle fixe ? La question n'a pas encore été résolue, mais tout le monde paraît d'accord pour admettre le second système.
La suite de la discussion a été remise au 12 janvier.

Les innovations à Panama

Panama, 23 décembre. — La loi de l'évacuation des casernes-matons du Château ont été évacués par la compagnie au 3^e d'infanterie qui les nettoie, à la suite de quelques cas de maladie contagieuse qu'on croit être la typhoïde.
Alexandre Wolf au Music-hall
Rouen, 23 décembre. — Alexandre Wolf vient d'acquiescer à la Ville et à l'Etat ? Il faut-il éliminer complètement ou une proportionnelle fixe ? La question n'a pas encore été résolue, mais tout le monde paraît d'accord pour admettre le second système.
La suite de la discussion a été remise au 12 janvier.

SUICIDE D'UN VIEILLARD

Hier, un vieillard de 70 ans, Léonidas Leburé a été trouvé pendu dans une remise de son habitation.
On ignore la cause de ce suicide.

adieux... Un mandat d'arrêt sera dirigé contre vous aussitôt que vous serez encore prévenue, mettez-vous à l'abri... La dernière partie de ma promesse est remplie... lorsque vous le demandez, je remplirai la seconde.
La lettre n'était pas signée.
— Mais, Grosbonneau voyant Petite pensive... il faut nous hâter.
Claire Boitard, dit Petite, releva la tête, elle regarda le misérable qui l'aimait et lui dit :
— Tu m'aimes bien, toi ?
— Oui, Petite...
— Tu m'es tout dévoué ?
— Jusqu'à la mort...
— Et si tu mourais ?
— L'alouette me survivrait...
— L'alouette pense comme moi.
— Si je le dis... Vous allez venir avec moi ? quelque chose sur mon idée, mon but, vous ne reculez pas ; vous l'accomplirez.
— Et si tu meurs ?
— Et si votre vie est en jeu...
— Notre vie, elle est à moi...
— Tu ne me consoleras pas, Eugène ; sous mes apparences de douce je suis une femme forte, mûre... Je brise ce qui n'obéit pas, quand je veux qu'on obéisse... J'ai besoin de deux hommes d'expérience, qui se sacrifient entièrement à moi... deux qui se sacrifient jusqu'au crime...
— Hein ?
— Et des-voies ces hommes-là ?
— Jusqu'au crime !
— Oui, jusqu'au crime... il faut que je me venge de Lécuyer...
— De monsieur le baron... oh ! mistère ! nous en sommes alors... sang et pégal... un héros... un héros... c'est ce que je crains ! An ! mais nous en sommes pour de bon...
— Bien alors, je vous emmène... vite, le temps que je vais m'habiller, empli cette malle...
— Mais dis donc, nous n'avons pas bien

loin... Tu sais ce que nous avons d'argent.
— Ne vous inquiétez pas de cela, j'en ai, moi...
Petite s'habilla à la hâte. Grosbonneau avait fermé la malle avant qu'elle n'eût fini, il la chargea sur son épauule en disant :
— Très bien... En route.
— Au chemin de fer de l'Est... tu vas marcher devant avec la malle... moi je serai à dix pas derrière toi, sur l'autre trottoir. La-longueur nous suivra à dix pas...
— Très bien... En route.
Ils sortirent de la chambre, descendirent l'escalier, rejoignirent Lalouette, et les trois couquins gagnèrent la gare du chemin de fer de Strasbourg.
CHAPITRE VII
Le Code appliqué et commenté par Désiré Fontaine
Après un sobre dîner, auquel les deux frères de Désiré Fontaine et le frère de Caroline avaient assisté, le père Fontaine dit à ses invités :
— Frères, je vous ai invités aujourd'hui pour vous apprendre de graves choses.
Les trois parents se regardèrent, prêts à tout entendre. Désiré Fontaine était le parvenu de la famille, ils l'écoulaient et lui obéissaient en tout.
On desservit la table. Aimée conduisit ses enfants dans le salon et leur dit :
— Jouez tous les deux et ne criez pas trop. Puis elle entra dans la salle et s'assit près de ses oncles. Désiré Fontaine se plaça au milieu de la table, et prenant la pose d'un orateur et le frémissement du crime, il commença :
— Mes frères, je vous ai conviés pour vous demander conseil... D'abord, je dois vous parler de la fatale erreur qui a fait arrêter votre neveu Adolphe, mon fils. Aujourd'hui nous avons en main les preuves de son inno-

cence... L'appel vient dans deux jours, et il sera acquitté... Ce point vidé pour vous, bien convaincus que nous pouvons toujours lever la tête et que nos enfants sont toujours restés dignes de nous...
Après ce début, Désiré s'essuya la bouche et commença, plus sévère :
— J'arrive au fait terrible ; confiant dans des renseignements mensongers, j'ai été trompé par un homme ; un misérable s'est introduit chez moi, qui m'a demandé le main de ma chère Aimée ; la pauvre enfant n'écoulaient que son cœur aimait ce homme... J'aurais dû alors être plus sévère, mais j'adore mon enfant, et je ne sus pas lui refuser ce qu'elle voulait... Aujourd'hui, c'est elle et c'est nous qui sommes punis...
— Il faut l'épouser ? demanda un frère.
— Il la tue ! dit l'autre.
— Il l'a chassée, peut-être ? demanda le troisième.
Désiré les laissa dire et hochant la tête. Caroline Fontaine dit de son ton sonnet :
— Si ce n'était que ça... Aimée se encha à visage dans ses mains et pleura. Désiré Fontaine dit d'une voix sourde :
— C'est nous qui devons le chasser... C'est un indigne, un infâme... c'est un forçat libéré...
— Ah ! frètes les trois frères avec le même calme que si on leur avait dit : c'est un épouvanté.
— Comment, vous n'êtes pas épouvantés... mais vous ne sentez donc pas que la honte de cet homme retombe sur nous... Les frères n'avaient pas d'autre volonté, nous l'avons dit, que celle de leur aide. Voyant que ils devaient sentir la honte, ils dirent aussitôt :
— C'est si horrible que je n'y crois pas...
— Ça ne me paraît pas possible...
— C'est une calomnie...
— Faux ! une calomnie ! exclama le père

Fontaine qui bien, voyez on fait des tables avec notre honte... et il montra le tableau — le portrait de mon genre, de votre neveu, lui sur nature, à la couleur fine, en forçat libéré...
— Et ce n'est pas tout... C'est imprimé ! voici le journal... où tout est raconté... C'est un assassin...
— Hein, un assassin... dirent les frères en même temps, et comme pris d'une panique soudaine...
— Oui, c'est un assassin, qui veut échapper à la justice... mais on ne peut pas le laisser s'échapper...
— Mais un peu, Désiré, fit Mme Fontaine en offrant un verre d'eau à son mari...
— Il y a un moment de silence, pendant lequel les parents se passèrent le journal...
— Eh bien, dit le frère de Caroline, que comptez-vous faire ?
— Voilà où j'ai besoin de votre avis... dit Fontaine. Et il s'assit à la table ; on se rappela et la conversation devint tout à fait intime. Seul, isolé, Aimée pleura, n'écoulaient plus, cherchant vainement à étouffer ses sanglots...
— Condamné à dix ans de galères, reprit Désiré, il a perdu ses droits civils, il est comme mort, ma fille par ce fait est veuve, douloureusement veuve, puisque nous allons faire casser le mariage et renvoyer le forçat en rupture de ban à sa prison...
— C'est très juste, dit un des frères.
— Ma fille veuve, au nom des enfants, il faut que nous formions un conseil de famille qui nomme un subrogé-tuteur, lequel chargera quelqu'un de prendre les intérêts de la maison...
— Elle est consentante ? demanda le cadet de Désiré, homme d'épée dans un chemise de fer...
— Je crois bien... J'ai pris des renseignements, et à lui... mais vraiment à eux, du

moins... à elle-même, ajouta-t-il et médisant sans pudeur... il y a plus de huit cent mille francs...
— Huit cent mille francs ! exclamèrent les trois conseillers...
— Comme je puis le dire...
— Voici le plan... C'est le mien et c'est le bon... Je n'en ai même pas parlé à l'homme d'affaires... Nous allons demander au procureur impérial de faire arrêter le misérable qui l'a trompé, nous formons un conseil de famille, vous me choisirez pour représenter ma fille et mes petits-fils et diriger la maison... Je vous donne un bon emploi à tous les trois... Pour consoler la chère Aimée, elle ira avec sa mère et les enfants habiter l'île de la Grande-Jatte où lui servirait une pension selon ses besoins... Et ainsi, nous serons dans la famille et ses intérêts... Eh bien ?
— Moi, je trouve ça très juste, dit le frère de Caroline...
— Moi, je sais que je peux avoir confiance en Désiré et je ferai tout ce qu'il voudra...
— Je suis prêt... dit le dernier, car c'est le seul moyen de sauver notre nièce en faisant une situation à la famille...
— Mais, dit le frère de Caroline, il a fait sans temps, et en admettant qu'ainsi que vous l'assurez, beau-frère, le mariage soit cassé... il lui reste sa propriété...
— Pas du tout, vous ne connaissez pas votre Code : les coupables condamnés aux travaux forcés à temps sont de plein droit, après qu'ils auront subi leur peine, et pendant toute leur vie, sous la surveillance de la haute police... Or, cela veut dire qu'il ne peut habiter Paris, car ce ne suis résigné, on n'accorde jamais aux anciens forçats la résidence dans Paris... Et puis je me suis informé, il ne s'est jamais présenté à la Préfecture de police...
— D'ont vous concluez, beau-frère ?
— Je conclus, dit Désiré Fontaine sans

La question des Balkans

UN ENGAGEMENT A LA FRONTIÈRE DE BOSNIE
Vienne, 23 décembre. — Un conflit s'est produit à Zeligue, petit village sur la frontière de Bosnie, entre une patrouille de gendarmes autrichiens et des bandes de paysans serbes.
Ces derniers ont tiré sur les gendarmes. Un sergent-major a été blessé. La patrouille a riposté et a tué deux serbes.
Le ministre de la guerre confirme cet incident.

La Neige

Elle est tombée en abondance dans le centre
Mouins, 23 décembre. — La neige est tombée en abondance la nuit dernière sur toute la région. Elle couche paisse recouvre le sol, rendant difficiles les communications avec la campagne.
Yssingeaux, 23 décembre. — Une tempête de neige s'est abattue sur le gros fleuve, couvrant la neige d'une couche épaisse de plus de vingt centimètres.
A certains endroits, les amas de neige atteignent plusieurs mètres.
Les communications deviennent difficiles et se font en traineaux.
Saint-Etienne, 23 décembre. — Depuis la nuit dernière, la neige tombe abondamment dans Saint-Etienne et les environs. En ville, la couche de neige atteint une hauteur de quinze centimètres.
Les tramways sont en panne fréquemment ; les communications avec la région menacent d'être coupées.

L'aboyane Wright acheté par l'Italie

Rome, 23 décembre. — Le gouvernement italien vient d'acheter l'aéroplane Wright ; l'aéroplane américain va se rendre à Rome, pour instruire trois pilotes aériens, comme il l'a fait en France.
L'expérience de son aéroplane en présence du roi et du ministre de la guerre. Avec le modèle de l'aéroplane, on construira dix aéroplanes pour le service de l'armée.

Alexandre Wolf au Music-hall

Rouen, 23 décembre. — Alexandre Wolf vient d'acquiescer à la Ville et à l'Etat ? Il faut-il éliminer complètement ou une proportionnelle fixe ? La question n'a pas encore été résolue, mais tout le monde paraît d'accord pour admettre le second système.
La suite de la discussion a été remise au 12 janvier.

LA TYHOIDE A BELFORT

Belfort, 23 décembre. — Les casernes-matons du Château ont été évacués par la compagnie au 3^e d'infanterie qui les nettoie, à la suite de quelques cas de maladie contagieuse qu'on croit être la typhoïde.

Dernières Nouvelles REGIONALES

LA MACOU

SUICIDE D'UN VIEILLARD

Hier, un vieillard de 70 ans, Léonidas Leburé a été trouvé pendu dans une remise de son habitation.
On ignore la cause de ce suicide.

chercher, ce qui indiquait que depuis quel-ques jours il s'était occupé de son sujet, qu'il est possible de l'art. 45.
« En cas de désobéissance aux dispositions prescrites par l'article précédent, l'individu mis sous la surveillance de la haute police sera condamné à un emprisonnement qui ne pourra excéder cinq ans. » Voilà le texte de la loi, et la loi est la loi !
— Ist-il savant ! dit le cadet.
— Comme un livre, répondit le plus jeune...
— Le frère de Caroline était aussi désireux, mais moins enthousiaste ou plutôt moins confiant dans le succès, il demanda :
— Mais je ne vois pas là que nous ayons le pouvoir de reprendre les intérêts d'Aimée en l'absence de son mari... Il peut nommer lui-même un représentant...
— Point, cher beau-frère, l'art. 29. Qui-conque aura été condamné à la peine des travaux forcés à temps, est, sans de plus un état d'interdiction légale pendant la durée de son emprisonnement... Il sera nommé un subrogé-tuteur sur les biens, dans les formes prescrites pour les nominations des tuteurs et subrogés-tuteurs aux inter-dits.
— Les biens du condamné lui seront remis après qu'il aura subi sa peine, et le tuteur lui rendra compte de son administration. Pendant la durée de sa peine, il ne pourra lui être remise aucune somme, aucun provision aucune portion de ses revenus...
— Voilà la loi... Or, nous le savons nous de sa peine, nous aurons obtenu la cassation du mariage... ou tout au moins nous espérons qu'on nomme des enfants, ne laissera ce béneté qui une petite rente annuelle.
— Alors, beau-frère, je suis prêt à marier avec vous.